

**AVIS DES SOCIETES****ETATS FINANCIERS DEFINITIFS****GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 mars 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Fehmi LAOURINE et Mohamed Ali ELAOUANI.

**Bilan**  
au 31/12/2011  
(Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°1 Actif du bilan	Notes	Au 31/12/2011			Au 31/12/2010
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>A 1</b>	<b>3 966 514</b>	<b>3 430 418</b>	<b>536 096</b>	<b>469 372</b>
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		3 966 514	3 430 418	536 096	469 372
AC14 Acomptes versés					
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>A 1</b>	<b>9 243 300</b>	<b>6 177 358</b>	<b>3 065 942</b>	<b>3 126 072</b>
AC21 Installations techniques et machines		7 684 747	5 031 685	2 653 062	2 739 632
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 553 369	1 145 673	407 696	381 256
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		5 184		5 184	5 184
<b>AC3 Placements</b>		<b>165 723 995</b>	<b>14 100 366</b>	<b>151 623 629</b>	<b>145 105 877</b>
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées	A 2	<b>31 037 266</b>	<b>11 239 617</b>	<b>19 797 648</b>	<b>18 201 547</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		19 419 010	10 822 780	8 596 230	7 280 009
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		8 418 801	416 347	8 002 454	7 723 767
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		3 199 455	490	3 198 965	3 197 771
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 2	<b>10 066 862</b>		<b>10 066 862</b>	<b>10 076 948</b>
AC33 Autres placements financiers	A 2	<b>121 527 529</b>	<b>2 860 749</b>	<b>118 666 780</b>	<b>113 084 123</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		48 526 636	2 763 529	45 763 107	41 059 044
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		52 320 199		52 320 199	45 424 199
AC333 Prêts hypothécaires					
AC334 Autres Prêts		187 286	97 219	90 067	246 676
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		20 493 408		20 493 408	26 354 204
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A 2	<b>3 092 339</b>		<b>3 092 339</b>	<b>3 743 259</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>A 3</b>	<b>57 776 546</b>		<b>57 776 546</b>	<b>41 186 685</b>
AC510 Provisions pour primes non acquises		5 776 511		5 776 511	5 786 632
AC530 Provisions pour sinistres Vie					
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		50 155 544		50 155 544	32 320 395
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		428 928		428 928	
AC561 Autres Provisions		1 415 563		1 415 563	3 079 658
<b>AC6 Créances</b>	<b>A 4</b>	<b>105 182 308</b>	<b>13 453 544</b>	<b>91 728 764</b>	<b>59 909 046</b>
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe		<b>48 805 407</b>	<b>12 733 962</b>	<b>36 071 445</b>	<b>26 817 833</b>
AC611 Primes acquises et non émises	A 4.1	6 036 781	852 633	5 184 148	4 689 966
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 4.2	37 851 654	11 379 334	26 472 320	19 500 434 (*)
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 4.3	4 916 972	501 995	4 414 977	2 627 433
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A 4.4	<b>50 810 449</b>		<b>50 810 449</b>	<b>29 659 227</b>
AC63 Autres Créances	A 4.5	<b>5 566 452</b>	<b>719 582</b>	<b>48 468 670</b>	<b>3 431 986</b>
AC631 Personnel		231 299		231 299	89 760
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		3 648 846	9 305	3 639 541	2 886 240
AC633 Débiteurs divers		1 686 307	710 277	976 030	455 986
<b>AC7 Autres éléments d'Actif</b>	<b>A 5</b>	<b>19 511 195</b>	<b>336 079</b>	<b>19 175 116</b>	<b>18 587 168</b>
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A 5.1	<b>11 091 752</b>	314 797	<b>10 776 955</b>	<b>10 036 937 (*)</b>
AC72 Frais d'acquisition reportés	A 5.2	<b>5 194 273</b>		<b>5 194 273</b>	<b>4 730 000</b>
Autres charges à répartir	A 5.3	<b>307 505</b>		<b>307 505</b>	<b>712 047</b>
AC73 Comptes de régularisation Actif	A 5.4	<b>2 917 666</b>	<b>21 282</b>	<b>2 896 384</b>	<b>3 108 184</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		2 206 183		2 206 183	2 175 970
AC733 Autres comptes de régularisation		711 483	21 282	690 201	932 214
<b>Total de l'Actif :</b>		<b>361 403 858</b>	<b>37 497 765</b>	<b>323 906 093</b>	<b>268 384 220</b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparabilité (Voir Note F1-4)

**Bilan**  
 au 31/12/2011  
 (Exprimé en dinars tunisiens)

<b>Annexe n°2</b>			
<b>Capitaux propres et passif du Bilan</b>	<b>Notes</b>	<b>Au 31/12/2011</b>	<b>Au 31/12/2010</b>
CP1 Capital social ou fonds équivalent		35 000 000	35 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		5 068 388	5 004 231
CP4 Autres capitaux propres		5 089 300	5 089 300
CP5 Résultat reporté		-10 356 558	-17 411 135
<b>Total capitaux propres avant résultat :</b>		<b>34 801 130</b>	<b>27 682 396</b>
CP6 Résultat		1 245 553	7 054 577
<b>Total capitaux propres avant affectation :</b>	<b>CP1</b>	<b>36 046 683</b>	<b>34 736 973</b>
<b>Autres Passif financiers</b>		<b><u>11 762</u></b>	
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>P1</b>	<b><u>1 288 718</u></b>	<b><u>4 316 237</u></b>
PA23 Autres provisions		1 288 718	4 316 237
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	<b>P 2</b>	<b><u>217 439 766</u></b>	<b><u>180 110 712</u></b>
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie	P 2.1	25 986 458	22 345 747
PA320 Provisions d'assurances Vie	P 2.2	34 159 293	32 176 540
PA330 Provisions pour sinistres Vie	P 2.3	1 145 758	1 022 412
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires Vie		50 781	81 302
PA341 Provisions pour participation aux bénéficiaires et Ristournes Non Vie		1 311 069	1 451 221
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie	P 2.3	147 842 425	112 983 454
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		1 349 584	1 236 847
PA360 Autres provisions techniques Vie			
PA361 Autres provisions techniques Non Vie	P 2	5 594 398	8 813 189
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>P 3</b>	<b><u>55 809 231</u></b>	<b><u>38 073 909</u></b>
<b>PA6 Autres dettes</b>	<b>P4</b>	<b><u>8 970 188</u></b>	<b><u>7 539 257</u></b>
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 4.1	<b><u>5 444 007</u></b>	<b><u>3 927 738</u></b>
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		5 444 007	3 927 738
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance			
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P 4.2	<b><u>110 177</u></b>	<b><u>113 249</u></b>
PA63 Autres dettes	P4.3	<b><u>3 416 004</u></b>	<b><u>3 498 270</u></b>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus			
PA632 Personnel	P 4.3.1	17 656	9 529
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 4.3.2	1 896 393	1 427 558
PA634 Crédoeurs divers	P 4.3.3	1 501 955	2 061 183
<b>PA7 Autres passifs</b>		<b><u>4 339 745</u></b>	<b><u>3 607 132</u></b>
PA71 Comptes de régularisation passif	P 5	4 339 745	3 607 132
<b>Total des capitaux propres et du Passif :</b>		<b>323 906 093</b>	<b>268 384 220</b>

**Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

(Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°3		Notes	Opérations	Cessions	Opérations	Opérations
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie			brutes		nettes	nettes
			Au 31/12/2011	Au 31/12/2011	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
PRNV1	<b>Primes acquises</b>		95 111 088	-20 000 557	75 110 532	67 385 206
	PRNV11 Primes émises et acceptées		98 751 799	-19 990 435	78 761 364	69 941 135
	PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		-3 640 711	-10 121	-3 650 832	-2 555 929
PRNT3	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>		3 891 198		3 891 198	6 260 095
PRNV2	<b>Autres produits techniques</b>		96 922		96 922	28 949
CHNV1	<b>Charges de sinistres</b>		-115 360 189	51 872 806	-63 487 383	-51 407 607
	CHNV11 Montants payés		-80 566 794	33 722 715	-46 844 079	-34 007 747
	CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		-34 793 395	18 150 091	-16 643 304	-17 399 860
CHNV2	<b>Variation des autres provisions techniques</b>		3 327 953	-2 646 756	681 197	1 311 930
CHNV3	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>					
CHNV4	<b>Frais d'exploitation</b>		-20 498 411	4 768 317	-15 730 094	-13 622 149
	CHNV41 Frais d'acquisition		-13 967 397		-13 967 397	-12 368 962
	CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
	CHNV43 Frais d'administration		-6 531 014		-6 531 014	-5 167 391
	CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			4 768 317	4 768 317	3 914 203
CHNV5	<b>Autres charges techniques</b>		-2 796 925		-2 796 925	-3 884 508
RTNV	<b>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie</b>		-36 228 364	33 993 811	-2 234 553	6 071 915

**Etat de résultat technique de l'Assurance Vie**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

(Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°4 Etat de résultat technique de l'Assurance VIE		Notes	Opérations	Cessions	Opérations	Opérations
			Brutes			nettes
			Au 31/12/2011	Au 31/12/2011	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
PRV1	<b>Primes</b>		8 792 215	-568 184	8 224 031	8 006 564
	PRV11 Primes émises et acceptées		8 792 215	-568 184	8 224 031	8 006 564
PRV2	<b>Produits de placements</b>		1 563 241		1 563 241	2 072 304
	PRV21 Revenus des placements		1 563 241		1 563 241	2 072 304
	PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements					
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements					
PRV4	<b>Autres produits techniques</b>					
CHV1	<b>Charge de sinistres</b>		-5 249 920	488 814	-4 761 106	-2 631 278
	CHV11 Montants payés		-5 126 574	431 088	-4 695 486	-2 156 153
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-123 346	57 726	-65 620	-475 125
CHV2	<b>Variation des autres provisions techniques</b>		-2 033 979		-2 033 979	-5 446 845
	CHV21 Provisions d'assurance vie		-2 033 979		-2 033 979	-5 446 845
	CHV22 Autres provisions techniques					
CHV3	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>					
CHV4	<b>Frais d'exploitation</b>		-1 566 036	40 725	-1 525 311	-1 071 440
	CHV41 Frais d'acquisition		-933 634		-933 634	-546 506
	CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
	CHV43 Frais d'Administration		-632 402		-632 402	-567 533
	CHV44 Commissions reçues des réassureurs			40 725	40 725	42 599
CHV5	<b>Autres charges techniques</b>		-28 672		-28 672	-38 460
CHV9	<b>Charges des placements</b>		-735 131		-735 131	-588 468
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-735 131		-735 131	-588 468
	CHV92 Correction de valeur sur placements					
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements					
RTV	<b>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie</b>		741 718	-38 645	703 073	302 378

**Etat de Résultat**  
 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011  
 (Exprimé en dinars tunisiens)

<b>Annexe n°5</b> <b>Etat de Résultat</b>	Notes	Etat de Résultat Au 31/12/2011	Etat de Résultat Au 31/12/2010
<b>RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u></b>		<b>-2 234 553</b>	<b>6 071 915</b>
<b>RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u></b>		<b>703 073</b>	<b>302 378</b>
<b>PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u></b>		<b>8 723 670</b>	<b>10 462 122</b>
PRNT11 Revenus des placements		8 723 670	10 462 122
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements			
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements			
<b>CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u></b>		<b>-4 102 399</b>	<b>-2 970 908</b>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-4 102 399	-2 970 908
CHNT12 Correction de valeurs sur placements			
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements			
<b>CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u></b>		<b>-3 891 198</b>	<b>-6 260 095</b>
<b>PRNT2 Autres produits non techniques</b>		<b>2 837 036</b>	<b>133 408</b>
<b>CHNT3 Autres charges non techniques</b>		<b>-674 207</b>	<b>-589 142</b>
<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>		<b>1 361 422</b>	<b>7 149 678</b>
<b>CHNT4 Impôts sur le Résultat</b>		<b>-115 869</b>	<b>-95 101</b>
<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>1 245 553</b>	<b>7 054 577</b>
<b>Résultat net après modifications comptables :</b>		<b>1 245 553</b>	<b>7 054 577</b>

**Etat des engagements reçus et donnés**  
**au 31/12/2011**  
*(Exprimé en dinars tunisiens)*

<b>Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés</b>			
Intitulé	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>HB1 Engagements reçus</b>		<b>1 099 066</b>	<b>1 599 458</b>
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>			
<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>		654 390	1 169 749
<i>Avals, cautions de garanties sur les agents généraux</i>		444 676	429 709
<b>HB2 Engagements donnés</b>		<b>0</b>	<b>1 250 000</b>
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>			
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		0	1 250 000
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
<b>HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>			
<b>HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>			
<b>HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>			
<b>HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>			

**Etat de flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011**  
**(Exprimé en dinars tunisiens)**

**Annexe N° 7**

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés		100 678 826	93 291 289 (*)
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres		74 163 317	40 678 177
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)			
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			
E5 Commissions versées sur les acceptations			
E6 Décaissements de primes pour les cessions		13 877 760	1 382 398
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions			
E8 Commissions reçues sur les cessions			
E9 Commissions versées aux intermédiaires		8 880 578	8 404 609
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		13 982 240	13 720 281
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes			
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires			
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		85 646 938	107 684 633
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers		79 110 386	90 358 824
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor		13 278 098	11 560 304
E16 Produit financiers reçus		6 371 417	8 283 553
E17 Impôts sur les bénéfices payés			
E18 Autres mouvements		67 330	292 909
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	F4-1	<b>4 019 888</b>	<b>10 975 153</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		3 244 096	4 657 239
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		39 226	37 000
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	F4-2	<b>-3 204 870</b>	<b>-4 620 239</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions			
F2 Dividendes et autres distributions		-75 000	40 852
F3 Encaissements provenant d'emprunts			
F4 Remboursements d'emprunts			
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	F4-3	<b>-75 000</b>	<b>40 852</b>
<b>Variations de trésorerie</b>		<b>740 018</b>	<b>6 395 765</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>		<b>10 036 937</b>	<b>3 641 172 (*)</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>		<b>10 776 955</b>	<b>10 036 937 (*)</b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparabilité (Voir Note F4-4)

## ***Les notes aux états financiers***

### **I. NORMALISATION COMPTABLE**

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

### **II. LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES**

#### **1. PRIMES EMISES ET ACCEPTÉES**

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptés. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire est neutralisé par prudence.

#### **2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE**

Les provisions techniques comprennent :

##### **2.1. Provisions pour primes non acquises :**

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relative aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices

comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements.

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée au GAT selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable.

## **2.2. Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

## **2.3. Provisions pour sinistres à payer :**

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Les provisions comportent trois types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels,

### **Mode de calcul :**

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier.

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures. Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés. La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer.
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan.
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine. Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres. Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :

- Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.

Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :

- Evaluation dossier par dossier
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs.

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes.
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc...

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier.

#### **Méthodologie GAT :**

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP) le GAT procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres,

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue.

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, le GAT adopte, la méthodologie suivante :

#### **En assurance Automobile :**

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- ✓ l'existence de tiers ;
- ✓ l'existence d'un cas de rejet ou non ;
- ✓ les garanties du contrat ;
- ✓ la responsabilité de notre assuré ;
- ✓ la nature des pièces justificatives fournies ;
- ✓ les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés.

#### **En Risques divers :**

Au cas par cas, en fonction de la déclaration ; la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas.

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée.

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client. Un expert est envoyé pour constater l'infraction.

Grêle provisoirement au capital assuré selon la gravité du sinistre le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur).

Mortalité du bétail : ouverture valeur de la bête – la franchise si avortement ou perte de produit. L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%).

Individuel accident : ouverture à 100DT .Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré.

#### **En Risques d'entreprise :**

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise.

#### **2.4. Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :**

En ce qui concerne le chargement de gestion : le GAT confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytique de répartition des charges (par nature / par destination)

#### **2.5. Provision pour sinistres tardifs et dérivés des sinistres (IBNR & IBNER)**

##### ***Définition (Réf : NCT 29)***

Les sinistres tarifs sont les sinistres survenus antérieurement à la clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de l'entreprise.

##### ***Mode de calcul :***

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise.

#### **2.6. Provisions pour PB et ristournes non vie :**

##### ***Définition :***

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs.

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

##### ***Mode de calcul :***

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par l'entreprise.

##### ***Méthodologie de calcul GAT :***

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, le GAT utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations et bénéficiaires. Idem pour les ristournes.

### **3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE**

#### **3.1. Provisions pour Provisions mathématiques vie**

##### **Définition :**

Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

##### **Mode de calcul :**

Les provisions mathématiques en assurance vie comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

La provision mathématique en assurance vie doit être calculée séparément pour chaque contrat individuel d'assurance vie.

Le calcul des provisions mathématiques doit être fait sur la base de la prime d'inventaire c'est à dire de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats.

La provision mathématique en assurance vie est calculée d'après la table de mortalité TD 99, et compte tenu des taux d'intérêt et des chargements.

##### **Méthodologie GAT :**

- *Contrats individuels :*

Temporaire décès en couverture de prêt à prime unique :

Ce contrat couvre le risque de décès des emprunteurs. En cas de décès de l'assuré, le capital restant est versé au bénéficiaire. Le capital restant est calculé en amortissant linéairement le capital initial sur la durée du prêt moins la franchise.

Conformément à la nouvelle réglementation pour l'ensemble des contrats:

La provision calculée par le GAT est calculée pour chaque individu en prenant en compte les franchises, la mortalité appliquée provient de la table TD 99. Cette provision inclut la provision pour frais de gestion des sinistres. Le taux technique utilisé est de 3%. L'amortissement linéaire est mensuel dans ce calcul.

- *Contrats collectifs :*

La provision est calculée d'une façon contractuelle et selon les spécificités de chaque contrat. Lors de l'arrêté des états financiers, la méthode la plus prudente est adoptée entre celle de l'inventaire permanent et celle de provision des primes nouvellement souscrites nettes des chargements de gestion de la compagnie nette des capitaux échus et des rachats.

#### **1. Provisions pour sinistres à payer vie**

##### **Définition :**

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivées à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

##### **Mode de calcul :**

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

##### **Méthodologie GAT :**

Le GAT inscrit dans cette provision tous les sinistres qui sont survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires et ce en déclassant le contrat arrivé à maturité ou sinistré des provisions mathématiques vie.

Ce montant peut être estimé avec précision à partir des fichiers de calcul des PM vie et en l'ajustant par les sinistres déclarés.

## **2. Provision pour frais de gestion**

### **Définition :**

Il s'agit d'une provision constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Cette provision vise à couvrir les charges de gestion engendrées par les contrats en portefeuille dès lors qu'elles ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

### **Mode de calcul :**

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les chargements sur primes correspondent à la valeur actuelle probable de la part des primes perçues postérieurement à la date de clôture de l'exercice, qui est affectée à la gestion des contrats. A ce titre, seuls les contrats à primes périodiques sont concernés.

Les produits financiers correspondent à la valeur actuelle des produits financiers qui seront utilisables dans le futur par l'assureur pour couvrir les frais nécessaires pour la bonne fin des contrats.

Les produits financiers qui doivent être versés aux assurés ou aux bénéficiaires en vertu d'obligations réglementaires et/ou de clauses contractuelles doivent être exclus du calcul.

### **Méthodologie GAT :**

Cette provision est incluse dans la formule de calcul des PM pour les contrats collectifs et est prévue au niveau de la note technique pour les contrats individuels.

## **4. Autres provisions techniques :**

### **4.1. Prévision des recours à encaisser**

#### **Définition :**

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versée au titre d'un sinistre.

#### **Mode de calcul :**

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision.

#### **Méthodologie GAT :**

Le GAT utilise une méthode statistique qui consiste en une moyenne basée sur les recours effectivement encaissés par le GAT des 3 dernières années par branche. (Voir si on intègre ou non l'évolution future des sinistres pour ajuster ce montant).

### **4.2. Provisions mathématique des rentes**

#### **Définition :**

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

**Mode de calcul :**

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice et doivent être calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues.

Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

**Méthodologie GAT :**

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit.

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédientiers. L'âge du crédientier est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance.

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle.

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel.

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

A cet effet, courant l'exercice 2011, le GAT a procédé à un changement d'estimation de ses PM rente, les capitaux constitutifs sont calculés désormais sur la base de la table 1 FR de rente au lieu de la table de 1 dinars de rente et ce conformément aux rachats proposés.

L'impact de ce changement d'estimation opéré en 2011 s'élève à 909.662 dinars.

**4.3. Provision pour risques en cours****Définition :**

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

**Mode de calcul :**

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

**Méthodologie GAT :**

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA. Le GAT calcule les provisions pour risques en cours par catégorie d'assurance (en regroupant les garanties constitutif de la catégorie)

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances:

#### **4.4. Provision pour égalisation**

##### **Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

##### **Mode de calcul :**

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

##### **Méthodologie GAT :**

Cette provision est calculée forfaitairement en prélevant 5% des sinistres groupes décès.

#### **4.5. Provision pour équilibrage**

##### **Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

##### **Mode de calcul :**

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevée des primes ou cotisations d'assurance nette au cours des cinq exercices précédents.

##### **Méthodologie GAT :**

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient supérieure ou égale à 150% du montant annuel des primes nettes au cours des 5 derniers exercices.

#### **4.6. Provisions techniques à la charge des réassureurs**

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes :

**Provision pour sinistres à payer :** valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;

**Provision pour primes non acquises :** fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie

**Provision pour risques en cours :** provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais

liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat.

#### **4.7. Provisions pour dépréciation des créances**

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, la méthode de provisionnement des arriérés primes conformément à la méthode GAT n'est pas appliquée étant donné la saisonnalité des efforts de recouvrement généralement engagés lors du second semestre de l'exercice comptable.

#### **PLACEMENTS**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

Les placements englobent les titres de participation, les emprunts obligataires et les bons de trésor négociables en bourse, les dépôts en espèces auprès des cédantes en représentation des engagements techniques, les cautionnements et les prêts au personnel à plus d'un an.

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du coût moyen pondéré (CMP).

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres cotés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de juin 2010 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées ont fait l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur investie est inférieure à la valeur mathématique.

Les Bons de Trésor Négociables en Bourse font l'objet d'une évaluation à l'inventaire sur la base du capital restant augmenté de la fraction non amortie de l'écart entre la valeur faciale et le prix d'acquisition.

#### **LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :**

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques
- 

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

<b>Charges par nature</b>	<b>Clés de répartition</b>
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Amortissement	Superficie, parc informatique
Frais de siège	Superficie occupée par destination
Frais de généraux	Masse salariale, nombre de dossier en archive
Contentieux primes	Valeur des primes en contentieux

### III. Les notes aux états financiers

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 décembre 2011 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT Assurances et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés à fin décembre 2011 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

#### 1. La présentation des états financiers

Le bilan clos au 31 décembre 2011 totalise 323.906.093 dinars contre 268.384.220 dinars au 31 décembre 2010, accusant ainsi une augmentation de 20.69%. Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent au 31 décembre 2011 à 107.049.829 dinars contre 95.101.469 dinars à fin décembre 2010, accusant ainsi une augmentation de 11.948.360 dinars soit 12.6%. La situation au 31 décembre 2011 dégage un bénéfice net d'impôt de 1.245.553 dinars contre 7.054.577 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT Assurances totalisent au 31 décembre 2011 un montant net de 151.623.629 dinars contre 145.105.877 dinars au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 6.517.752 dinars. Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré aussi une augmentation de 37.329.053 dinars en passant de 180.110.713 dinars au 31 décembre 2010 à 217.439.766 dinars au 31 décembre 2011.

#### 2. Les notes complémentaires

##### F.1 - NOTES SUR LE BILAN

##### F.1.1 - L'ACTIF

##### Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent à fin décembre 2011 une valeur brute de 13.209.814 dinars, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Montant
Investissements de recherche et développement	3.966.514
Mobilier et matériel d'exploitation	9.243.300
<b>Total</b>	<b>13.209.814</b>

Le cumul des amortissements relatifs à ce poste s'élève à 9.607.776 dinars ce qui nous donne une valeur comptable nette de 3.602.038 dinars.

Le tableau d'amortissement joint en annexes détaille par nature d'immobilisations :

- La valeur d'origine ;
- Les acquisitions ou cessions ;
- Les dotations aux amortissements de l'exercice ; le cumul des amortissements ;
- Et la valeur comptable nette.

##### Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 décembre 2011 un montant net de 151.623.629 dinars contre 145.105.877 dinars en 2010, en augmentation de 6.517.752 dinars. Les provisions pour dépréciation des titres constituées à fin décembre 2011 s'élèvent à 2.763.529 dinars contre 2.491.110 dinars au 31 décembre 2010. Les placements ventilés par rubriques se présentent comme suit :

Désignation	Brut	Amort & Prov	Net
Terrains, constructions et parts de sociétés immobilières	31.037.266	11.239.617	19.797.648
Bon de trésors et obligations	52.320.199		52.320.199
Actions et parts d'OPCVM	58.593.498	2.763.529	55.829.969
Placement monétaire et autres liquidités	20.680.694	97.219	20.583.475
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.092.339		3.092.339
<b>Total</b>	<b>165.723.995</b>	<b>14.100.366</b>	<b>151.623.629</b>

### **Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES**

Ce poste figure au bilan arrêté à fin décembre 2011 pour un montant de 57.776.546 dinars contre 41.186.685 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 16.589.861 dinars. Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	2011	2010
Provisions pour primes non acquises	5.776.511	5.786.632
Provisions pour sinistres à payer	50.155.544	31.947.727
Provisions pour REC	1.415.563	3.079.658
Provisions pour réserves de stabilité	428.928	372.668
<b>Total</b>	<b>57.776.546</b>	<b>41.186.685</b>

### **Note A4 : CREANCES**

Cette rubrique figure au bilan au 31 décembre 2011 pour un montant brut de 105.182.308 dinars et un montant net de 91.728.763 dinars contre un montant brut de 72.021.982 dinars et un montant net de 59.909.045 dinars à fin décembre 2010. Le détail des créances se présente comme suit :

Libellé	31.12.2011			31.12.2010		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	6.036.781	852.633	5.184.149	5.227.811	537.845	4.689.966
Autres créances nées d'opér. d'assurance directes	37.851.654	11.379.334	26.472.320	29.850.748	10.350.313	19.500.435
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'ass.	4.916.972	501.995	4.414.977	3.132.628	505.195	2.627.434
Créances nées d'opér. de réassurance	50.810.449		50.810.449	29.659.227		29.659.227
Personnel & cptes rattachés	231.298		231.298	89.760		89.760
Etat et org de sécurité sociale	3.648.846	9.305	3.639.540	2.895.545	9.305	2.886.240
Débiteurs divers	1.686.307	710.277	976.030	1.166.263	710.277	455.986
<b>Total</b>	<b>105.182.308</b>	<b>13.453.544</b>	<b>91.728.763</b>	<b>72.021.982</b>	<b>12.112.935</b>	<b>59.909.046</b>

(\*)Retraité pour les besoins de la comparabilité voir note complémentaire du bilan F1-4

#### **A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :**

Ce poste présente à fin décembre 2011 un solde de 6.036.781 dinars contre 5.227.811 dinars à fin décembre 2010 soit une augmentation de 808.970 dinars. Ainsi, les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises.

<b>Libellé</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Primes acquises et non émises	6.036.781	5.227.811
Primes à annuler	852.633	537.845
<b>Total</b>	<b>5.184.148</b>	<b>4.689.966</b>

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

<b>Branches</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Automobile	62.448	
Incendie	399.409	234.097
Transport	484.486	879.723
RD	29.162	918.801
Santé	4.407.869	2.681.386
Vie	222.171	216.140
RS	159.010	123.051
RC	270.264	173.514
Assistance	1.962	1.099
<b>TOTAL</b>	<b>6.036.781</b>	<b>5.227.811</b>

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

<b>Branches</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Automobile	338.826	123.864
Incendie	149.772	119.846
Transport	35.003	54.413
RD	26.515	31.419
Santé	112.421	116.984
Vie	108.489	8.992
RS	33.024	58.304
RC	48.583	24.023
<b>TOTAL</b>	<b>852.633</b>	<b>537.845</b>

#### **A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :**

Le solde brut de ce poste est de 37.851.654 dinars. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs. Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2011 une valeur de 11.379.334 dinars contre 10.350.313 dinars en 2010 détaillées comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>Provisions sur primes à recevoir</b>	2.034.276	3.388.113
<b>Provisions contentieux</b>	3.392.906	2.998.538
<b>Provisions sur les créances des agents</b>	5.713.420	3.724.930
<b>Provisions sur débiteurs divers</b>	238.732	238.732
<b>Total</b>	<b>11.379.334</b>	<b>10.350.313</b>

Le solde du compte courant des Co-assureurs s'élève à 846.036 dinars contre 661.195 dinars à fin décembre 2010. Ce poste est provisionné à hauteur de 238.732 dinars.

**A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE:**

Ce poste regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses. Le solde à fin 2011 totalise 4.414.977 dinars contre 2.627.433 dinars à fin décembre 2010.

**A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE :**

Ce poste figure au bilan du 31 décembre 2011 pour un montant de 50.810.449 dinars contre 29.659.227 dinars à fin décembre 2010 :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
C/C cessionnaires STAR	443.994	443.994
C/C autres réassureurs	50.366.455	29.215.233
<b>Total</b>	<b>50.810.449</b>	<b>29.659.227</b>

**A 4.5 – AUTRES CREANCES :**

Ce poste dont le solde au 31 décembre 2011 est de 4.846.868 dinars regroupe les comptes suivants :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Personnel & comptes rattachés	231.299	89.760
Etat et organismes de sécurité sociale	3.639.541	2.886.240
Débiteurs divers	976.030	455.986
<b>Total</b>	<b>4.846.870</b>	<b>3.431.986</b>

Les débiteurs divers de l'exercice 2011 ont été provisionnés à hauteur de 719.582 dinars.

**Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 un montant de 19.175.116 dinars contre 18.587.168 dinars à fin décembre 2010, qui se détaille comme suit :

**A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2011 un total brut de 11.091.752 dinars contre 10.308.296 dinars à fin décembre 2010 ventilé de la manière suivante

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Caisse	890	1.999
Banques et chèques postaux	11.090.862	10.306.297 (*)
<b>Total</b>	<b>11.091.752</b>	<b>10.308.296</b>

(\*)Retraité pour les besoins de la comparabilité voir note complémentaire du bilan F1-4

Les provisions constituées au titre des chèques, effets impayés et effets à recevoir totalisent à fin décembre 2011 une valeur de 314.797 dinars contre 271.359 dinars à la clôture de l'exercice 2010.

**A 5.2 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES :**

Cette rubrique présente à fin 2011 un solde de 5.194.273 dinars contre 4.730.000 dinars à fin 2010.

**A 5.3 – CHARGES A REPARTIR :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 un montant de 307.505 dinars relatif principalement aux honoraires du cabinet CAPGEMINI et des charges de lancement d'un nouveau produit automobile « VECTURIS ».

**A 5.4 – COMPTE DE REGULARISATION ACTIF :**

Ce poste totalise à fin 2011 un montant net de 2.896.384 dinars et se compose des éléments suivants :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Intérêts et loyers courus non échus	2.206.183	2.175.970
Autres comptes de régularisation	690.201	932.214
<b>Total</b>	<b>2.896.384</b>	<b>3.108.184</b>

Fin 2011 ce poste est provisionné au titre des intérêts de portage de 21.282 DT

Les autres comptes de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Produits à recevoir	50.562	78.639
Charges payées ou comptabilisées d'avance	121.317	159.001
Différence sur les prix de remboursement à amortir	518.322	694.574
<b>Total</b>	<b>690.201</b>	<b>932.214</b>

### F.1.2 - NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES

#### Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 35.000.000 dinars constitué de 3.500.000 actions de nominal 10 dinars chacune entièrement libérée. Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2011 un montant de 36.046.683 dinars contre 34.736.973 dinars au 31 décembre 2010 enregistrant une variation de 1.309.710 dinars.

C o m p t e s	Total Au 31.12.2010	Mouvements de la période	Affectation du Résultat 2010	Total Au 31.12.2011
<b>Capital Social</b>	<b>35.000.000</b>			<b>35.000.000</b>
Réserves Facultatives	1.371.533			1.371.533
Réserves Légales	727.904			727.904
Réserves de Garantie	37.685			37.685
Réserves Spéciale de Réév Légale	345			345
Réserves pour Réévaluations Libres	5.088.955			5.088.955
Primes d'Emission	2.800.000			2.800.000
Résultats Reportés	-13.440.004		7.054.577	-6.385.427
Modifications comptables affectant le résultat reporté	- 3.971.131			- 3.971.131
Fond Social	67.109	64.157		131.267
<b>Capitaux Propres avant Résultat</b>	<b>27.682.396</b>			<b>34.801.130</b>
Résultat de la période	7.054.577	1.245.553	-7.054.577	1.245.553
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>34.736.973</b>	<b>1.309.710</b>	<b>0</b>	<b>36.046.683</b>

### F.1.3 - NOTE SUR LE PASSIF

#### Note P 1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges de 1.288.718 dinars a été constituée au titre des provisions pour congés payés, départs à la retraite et part provision pour risque fiscal et sociale.

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Provisions pour congé payé	1.025.718	613.027
Provisions pour départ à la retraite	0	717.799
Provisions pour part des réassureurs dans les recours à encaisser	0	2.517.660
Provisions pour risque fiscal et social	263.000	467.751
<b>TOTAL</b>	<b>1.288.718</b>	<b>4.316.237</b>

En 2011 GAT Assurance a souscrit auprès de GAT Vie une police d'assurance « indemnité de départ à la retraite » IDR et a fait une reprise de la provision pour départ à la retraite de 717.799 DT de 2010.

**Note P 2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES**

Au 31 décembre 2011, les provisions techniques totalisent 217.439.766 dinars contre 180.110.713 dinars au 31 décembre 2010 accusant ainsi une augmentation de 37.329.053 dinars. Les provisions techniques se présentent au niveau du tableau suivant :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Provisions pour primes non acquises	25.986.458	22.345.747
Provisions pour sinistres	151.262.733	116.368.795
Prévisions de recours à encaisser	-2.274.550	-2.362.929
Provisions pour PB & Ristournes	1.361.850	1.532.523
Provisions pour égalisation	1.349.584	1.236.847
Provisions mathématiques Vie	34.159.293	32.176.540
Autres provisions techniques (Non Vie)	5.594.398	8.813.189
<b>TOTAL</b>	<b>217.439.766</b>	<b>180.110.712</b>

Les provisions techniques figurent au bilan du 31 décembre 2011 nettes des « prévisions de recours à encaisser » qui viennent en déduction des provisions pour sinistres à payer conformément à la norme comptable et qui s'élèvent à 2.274.550 dinars contre 2.362.929 dinars au 31 décembre 2010.

***P 2-1 Provisions pour primes non acquises :***

Cette rubrique présente un montant de 25.986.458 dinars à fin décembre 2011 contre 22.345.747 dinars au 31 décembre 2010 soit une augmentation de 3.640.711 dinars. Les provisions pour primes non acquises se répartissent par branche comme suit :

Branches	31.12.2011	31.12.2010
Automobile	17.257.746	13.159.588
Incendie	1.652.338	1.620.961
Transport	812.825	1.385.109
RD	727.538	643.240
Santé	76.931	72.353
RS	3.149.453	3.500.848
RC	432.158	394.035
Acceptation	1.877.469	1.569.613
<b>TOTAL</b>	<b>25.986.458</b>	<b>22.345.747</b>

**P 2-2 Provisions mathématiques Vie :**

Les provisions mathématiques vie atteignent au 31 décembre 2011 une valeur de 34.159.293 dinars contre 32.176.540 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Notons que GAT Assurances met en application la nouvelle loi du 5 Janvier 2009 portant sur les nouvelles tables de mortalité « TM99/TV99 ».

**P 2.3 – Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer vie et non vie s'élève à 151.262.733 dinars en 2011 contre 116.368.795 dinars en 2010.

Les prévisions de recours à encaisser qui viennent en déduction des SAP totalisent 2.274.550 dinars contre 2.362.928 dinars à fin décembre 2010.

**P 2.4 – Autres provisions techniques (Non Vie) :**

Les autres provisions techniques non vie s'élèvent à 5.594.398 dinars en 2011 contre 8.813.189 dinars en 2010. Les provisions mathématiques de rentes qui sont en liquidation ont atteint au 31 décembre 2011 une valeur de 4.135.055 dinars contre 5.638.415 dinars au 31 décembre 2010.

La provision pour risques en cours (PREC) constatée au 31 décembre 2011 totalise 1.459.343 dinars contre 3.174.774 dinars en 2010.

**P 3– Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires :**

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2011 pour un solde de 55.809.231 dinars contre 38.073.909 dinars au 31 décembre 2010.

**P 4 – Autres dettes :**

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2011 une valeur de 8.970.188 dinars contre 7.539.257 dinars à fin décembre 2010. Ce poste regroupe les éléments suivants :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5.444.007	3.927.738
Dettes nées d'opérations de réassurance	110.177	113.249
Personnel	17.656	9.529
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1.896.393	1.427.558
Créditeurs divers	1.501.955	2.061.183
<b>Total</b>	<b>8.970.188</b>	<b>7.539.257</b>

**P 4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe :**

Ce poste atteint à fin décembre 2011 une valeur de 5.444.007 dinars contre 3.927.738 dinars à fin décembre 2010 soit une augmentation de 1.516.269 dinars, il est détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Dettes en C/C envers les agents et succursales	3.460.369	2.654.209
Provisions pour primes	1.175.888	1.154.888
Dettes envers les co-assureurs	12.834	12.834
C/C GAN IARD	6.227	
C/C co-assureurs – Primes	788.689	105.807
<b>Total</b>	<b>5.444.007</b>	<b>3.927.738</b>

**P 4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurance :**

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2011 pour un solde de 110.177 dinars contre 113.249 dinars en 2010, il est détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Compte des Cédantes et rétrocedantes	55.152	55.152
C/C Mutuaide Assistance	55.025	57.492
C/C Mutuelle Générale d'Assurance		605
<b>Total</b>	<b>110.177</b>	<b>113.249</b>

**P 4.3 – Autres dettes :****P 4.3.1 – Personnels :**

Ce poste fait apparaître au 31 décembre 2011 un solde de 17.656 DT contre 9.529 DT en 2010.

**P 4.3.2 - Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :**

Les dettes envers l'Etat, les organismes de sécurité sociale et collectivités publiques présentent un montant de 1.896.393 dinars au 31 décembre 2011 contre 1.427.558 dinars à fin décembre 2010. Ces dettes sont réparties comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Taxes d'assurances	665.045	480.703
Etat retenue à la source	419.895	366.452
Etat, Impôt et Taxes TVA	88.273	84.264
Organismes de sécurité sociale	723.180	496.139
<b>Total</b>	<b>1.896.393</b>	<b>1.427.558</b>

**P 4.3.3 – Crédoeurs divers :**

Ce poste fait apparaître au 31 décembre 2011 un solde de 1.501.995 dinars contre 2.061.183 dinars à fin décembre 2010.

**Note P 5 : AUTRES PASSIFS**

Les autres passifs sont constitués par les autres comptes de régularisation du passif dont la valeur a atteint à fin décembre 4.339.745 dinars contre 3.607.132 dinars au 31 décembre 2010.

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Revenus perçus d'avance :		8.281
Charges à payer	2.430.675	1.750.192
Différence/Prix de rembt à percevoir	319.463	1.424.350
Produits constatées d'avance	1.197.920	
Régul. commissions sur PANE	391.687	424.309
<b>Total</b>	<b>4.339.745</b>	<b>3.607.132</b>

**F1-4 NOTE COMPLEMENTAIRE du bilan:**

En 2010, les effets sur les intermédiaires qui totalisent 896.462 DT ont été présenté au niveau de la rubrique « **Autres créances nées d'opérations d'assurances directes** », en 2011 nous les avons reclassés au niveau de la rubrique « **Avoir en banques, CCP, Chèques et caisse** ».

Catégorie	31.12.2010 retraité	31.12.2010 Publié
créances nées d'opérations d'assurance directes	19.500.434	18.603.972
Liquidité et équivalent de liquidité	10.036.937	10.933.399

**F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT :****F 2.1 Ventilation des produits & charges de placement**

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

**F 2.2 Résultats techniques par catégorie d'assurances**

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

**F 2.3 Affectation des produits aux différentes catégories**

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°27.

**F 2.4 Ventilation des charges de personnel**

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2011 comme suit :

Niveaux Académiques	31.12.2011	31.12.2010
Inférieur au baccalauréat	72	71
Baccalauréat et Baccalauréat +1	9	11
Baccalauréat +2 et Baccalauréat +3	27	27
Baccalauréat +4	71	89
Supérieur à Baccalauréat +4	45	32
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>230</b>

Les frais de personnel s'élèvent en 2011 à 9.286.259 dinars et sont ventilés comme suit :

Nature	31.12.2011	31.12.2010
Salaires	7.275.643	6.624.963
Charges sociales	1.576.984	1.424.710
Autres charges	433.631	201.161
<b>Total :</b>	<b>9.286.259</b>	<b>8.250.834</b>

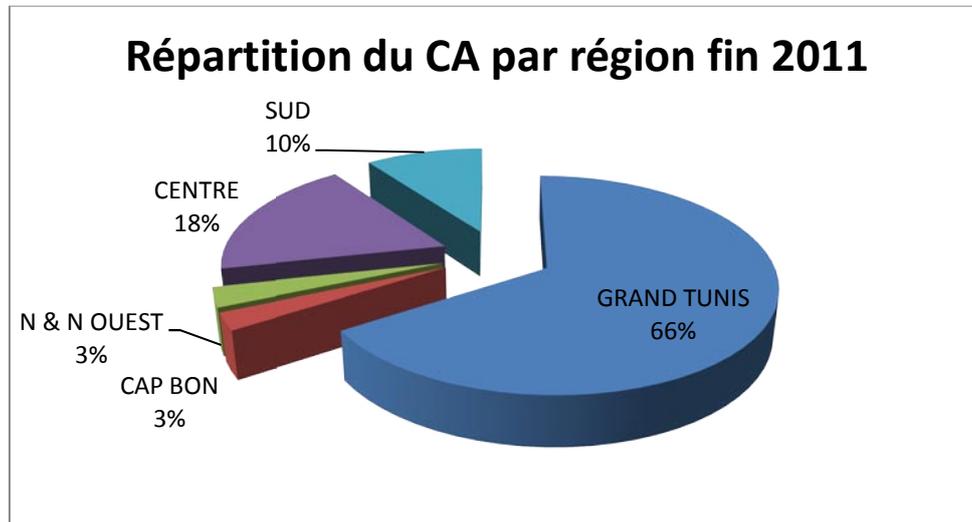
**F 2.5 Charges de commissions**

Le montant des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à 8.593.243 dinars comme suit :

Catégorie	31.12.2011	31.12.2010
Agents Généraux	5.210.926	5.986.567
Courtiers	3.382.316	2.310.207
<b>Total :</b>	<b>8.593.243</b>	<b>8.296.774</b>

### F 2.6 Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises et acceptées nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de 107.049.829 dinars, se présente comme suit :



### F 2.7 Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>
Provision mathématique vie à l'ouverture	32.176.540
Charges de provisions au 31/12/2011	1.982.753
<b>Total</b>	<b>34.159.293</b>
Provision pour PB	19.790

### F 2.8 Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

#### **F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :**

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 décembre 2011 à 654.390 dinars contre 1.169.749 dinars à fin 2010, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 444.676 dinars contre 429.709 dinars en 2010.

#### **F.4 - NOTE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE :**

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en Flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

#### **Note -F4-I : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :**

Au 31 décembre 2011, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 4.019.888 dinars contre 10.975.153 dinars au 31 décembre 2010.

**Note –F4-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :**

A fin décembre 2011, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à -3.204.870 dinars contre - 4.620.239 dinars à fin décembre de l'exercice précédent. Il se compose principalement des acquisitions et des cessions des immeubles hors exploitation.

**Note –F4-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement :**

Ce flux enregistré à fin décembre 2011, un montant de -75.000 dinars contre 40.852 dinars au 31 décembre 2010.

Ainsi la trésorerie au 31 décembre 2011 s'élève à 10.776.955 dinars contre 10.036.937 dinars l'exercice précédent enregistrant une variation de 740.018 dinars.

**Note –F4-4 : NOTE COMPLEMENTAIRE SUR L'ETAT DE FLUX :**

Le reclassement des effets sur les intermédiaires au niveau du poste « liquidités et équivalents de liquidités » a un impact sur l'état de flux de trésorerie publié en 2010, en effet le solde des flux provenant d'exploitation de 2010 a passé de 9.246.225 DT à 10.975.153 DT c'est-à-dire d'une augmentation de 1.728.927 DT relative à la variation du poste « effets sur les intermédiaires ».

Catégorie	31.12.2009	31.12.2010	variation
Effets sur les intermédiaires	2.625.390	896.462	1.728.927

Catégorie	31.12.2010 retraité	31.12.2010 Publié	variation
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	10.975.153	9.246.225	1.728.927

**F.5 - NOTE SUR LES AMORTISSEMENTS DIFFERES :**

Lors de la déclaration d'impôt annuelle provisoire, il est prévu que le total des amortissements s'élèvera à 4.620.897 dinars détaillés comme suit :

Désignation	Montant
Amortissement de l'exercice	1.712.902
Amortissements réputés différés	2.907.995

**F.6 - NOTE SUR LES parties liées :**

Les opérations réalisées entre GAT Assurances et ses parties liées, courant l'exercice 2011, se présentent comme suit :

- En 2011, le GAT a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT Immobilier (ex-CODIT) au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de la Mutuelle Générale des Assurances pour 17 912 Dinars.
- Le GAT a souscrit au 31/12/2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel au près de sa filiale AMINA. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2011 s'élève à 441 058 Dinars.
- GAT Immobilier (ex-CODIT) a facturé au GAT au 31/12/2011 des charges de 82 600 Dinars au titre de pilotage des chantiers.
- La quote-part de la société GAT Investissement (ex-SOFIGAT) dans les charges communes du GAT s'élèvent au titre de l'exercice 2011 à 27 340 Dinars TTC.
- En 2011 la société GAT Investissement, chargée de la gestion des placements du GAT, a facturé au GAT un montant de 209 175 Dinars TTC, au titre de la gestion du portefeuille de placements.
- En 2011, le GAT a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales AMINA et GAT Investissement au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de la Mutuelle Générale des Assurances respectivement pour 19 288 Dinars et 3 547 Dinars.

- La quote part TTC de AMINA dans les charges communes du GAT s'élèvent à 282 714 Dinars.
- Le GAT a loué un local à SECA, ayant des administrateurs communs avec le GAT. Le montant annuel du loyer en 2011 est de 24 556 Dinars encaissé à concurrence de 16 915 Dinars au titre de l'exercice 2011, soit 7 641 Dinars non encore payés par SECA (Local loué jusqu'au 17/12/2011).
- La quote part TTC du GAT dans les charges salariales du personnel de sa filiale AMINA travaillant pour le compte du GAT (branche vie) s'élève à 413 809 Dinars.
- Le GAT a loué un local à sa filiale AMINA. Le montant annuel du loyer en 2011 est de 32 874 Dinars totalement encaissé.
- Une convention a été conclue le 01/10/2009 entre le GAT et son administrateur M. Yezid Skandrani, en vertu de laquelle le GAT a loué à ce dernier une villa sise à l'impasse de l'hirondelle n°2 à la résidence Jannet à Hammamet Nord. Le produit annuel relatif à l'exercice 2011 s'élève à 18 900 dinars, totalement encaissé. Ce contrat a été résilié le 30/09/2011.
- Le GAT a accordé au profit de M. Noureddine Skandrani, Président du Conseil d'Administration des règlements au titre de ses soins médicaux pour un montant de 10 817 Dinars. Le montant relatif à l'exercice 2011 s'élève à 2 498 Dinars.
- Le compte débiteurs divers porte des mouvements au nom de la société « SECA », ayant des administrateurs communs avec le GAT. Au 31 décembre 2011, le solde de ces mouvements accuse un solde débiteur de 57 927 Dinars. Ce montant est relatif principalement aux charges du personnel détaché auprès de SECA au titre des exercices antérieurs.
- Le Courtier SECA, ayant des administrateurs en commun avec le GAT, présente au 31 décembre 2011 un solde débiteur du compte courant d'intermédiaire ouvert sur les livres du GAT, net des commissions, de 2 617 365 Dinars détaillé comme suit :

Code Agence	Solde au 31/12/2011
800	2 236 592
808	1 549
810	277 269
820	133 026
830	-269
850	-30 802
<b>Total</b>	<b>2 617 365</b>

- Le Compte autres parties liées SECA présente un solde débiteur de 578 dinars relatif au paiement de facture Tunisie télécom pour le compte de SECA Sousse en date du 26.06.2009.
- Les comptes débiteurs et créditeurs au nom de AMINA accusent, au 31/12/2011, un solde compensé créditeur de 108 013 Dinars détaillé comme suit :
- Compte société du groupe – AMINA n° 4401 : solde créditeur 213 011 Dinars ;
- Compte débiteur divers n° 4570 : solde débiteur 110 786 Dinars ;
- Compte créditeur divers n° 4571 : solde créditeur 5 788 Dinars.
- Rémunération des dirigeants :

Les charges des dirigeants au 31 décembre 2011 se présentent comme suit :

Montants Bruts en dinars	Directeur Général	Président du Conseil	Administrateurs
Avantages à CT	197 291	75 000	
Avantages à long termes			
Avantages en nature	43 401	36 562	
Jetons de présence			

Frais de mission à l'étranger		9 804	
<b>Total</b>	<b>240 692</b>	<b>121 366</b>	

Des jetons de présence s'élevant à 40 000 Dinars au titre du Conseil d'administration et 12 500 Dinars au titre du Comité Permanent d'Audit ont été décidés en vertu de l'article 6 du PV de l'AGO tenue le 10 Octobre 2011, ces jetons de présence n'ont pas été encore distribués en attente de décision de répartition du conseil d'administration conformément aux statuts.

#### **F-7 Évènements postérieurs à la clôture**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 03 janvier 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## TABLEAU D'AMORTISSEMENTS

AU 31 Décembre 2011

IMMOBILISATIONS	ACQUISITIONS			VALEURS D'ACQUISIT° AU 30.12.2011	TAUX %	AMORTISSEMENTS				V. C. N
	AU 31.12.2010	31/12/2011	REGULARISATION & CESSION			AU 31.12.2010	AU 31-12-11	REGULARISATION & CESSION	CUMULES	
Logiciel Informatique	2 376 457,334	310 894,438	0,000	2 687 351,772	20	1 907 085,080	244 170,198	0,000	2 151 255,278	536 096,494
Frais d'Etudes et de Recherches	1 279 162,544	0,000	0,000	1 279 162,544	33	1 279 162,543	0,000	0,000	1 279 162,543	0,001
Immeubles et Terrain d'exploitation	17 430 882,210	1 988 127,669	0,000	19 419 009,879	5	10 150 872,458	672 466,711	558,998	10 822 780,171	8 596 229,708
Immeubles et terrain Hors exploitation	8 372 743,447	46 057,289	0,000	8 418 800,736	5	648 976,660	68 366,917	300 996,433	416 347,144	8 002 453,592
Mobiliers et Matériels de Bureaux	1 037 546,975	51 419,572	0,000	1 088 966,547	10	741 186,232	59 600,261	0,000	800 786,493	288 180,054
Œuvres et Arts	23 530,000	0,000	0,000	23 530,000		5 924,590	2 353,000	0,000	8 277,590	15 252,410
Matériel de Transport	1 174 441,808	67 550,000	34 600,000	1 207 391,808	20	327 518,472	231 883,061	26 469,900	532 931,633	674 460,175
Autres Mobiliers et Matériels	61 353,681	0,000	0,000	61 353,681	10	61 353,680	0,000	0,000	61 353,680	0,001
Agencements Aménagements et Installations	3 406 860,559	260 909,339	0,000	3 667 769,898	10	2 233 711,012	237 412,564	0,000	2 471 123,576	1 196 646,322
Petit Matériel d'Exploitation	314 661,115	44 581,770	0,000	359 242,885	20	247 370,911	27 884,419	0,000	275 255,330	83 987,555
Matériel d'Exploitation Informatique	2 578 423,391	231 162,342	0,000	2 809 585,733	15	1 858 864,523	168 765,211	0,000	2 027 629,734	781 955,999
Dépôt et Cautionnement	5 183,895	0,000	0,000	5 183,895						5 183,895
<b>T O T A U X</b>	<b>38 061 246,959</b>	<b>3 000 702,419</b>	<b>34 600,000</b>	<b>41 027 349,378</b>		<b>19 462 026,161</b>	<b>1 712 902,342</b>	<b>328 025,331</b>	<b>20 846 903,172</b>	<b>20 180 446,206</b>

**Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif**

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:	
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture			
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions		
<b>1. Actifs incorporels</b>														
1.1 Frais de recherche et développement	3 655 620	310 894		3 966 514	3 186 248		244 170					3 430 418	0	536 096
1.2 Concessions, brevets, licences, marques												0	0	0
1.3 Fonds de commerce												0	0	0
1.4 Acomptes versés												0	0	0
	<b>3 655 620</b>	<b>310 894</b>	<b>0</b>	<b>3 966 514</b>	<b>3 186 248</b>	<b>0</b>	<b>244 170</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 430 418</b>	<b>0</b>	<b>536 096</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>														
2.1 Installations techniques et machines	7 159 726	559 622	34 600	7 684 747	4 420 094		638 061		26 470			5 031 685	0	2 653 062
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 437 092	116 277		1 553 368	1 055 835		89 838					1 145 673	0	407 695
2.3 Acomptes versés	5 184			5 184								0	0	5 184
	<b>8 602 001</b>	<b>675 898</b>	<b>34 600</b>	<b>9 243 300</b>	<b>5 475 929</b>	<b>0</b>	<b>727 899</b>	<b>0</b>	<b>26 470</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 177 358</b>	<b>0</b>	<b>3 065 942</b>
<b>3. Placements</b>														
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	25 803 626	2 034 185		27 837 811	10 799 849		439 278					11 239 127	0	16 598 683
3.2 Placements dans les entreprises liées	13 274 719	1 194	10 086	13 265 827	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 265 827
3.2.1 Parts	13 274 719	1 194	10 086	13 265 827								0	0	13 265 827
3.2.2 Bons et obligations												0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.1 Parts												0	0	0
3.3.2 Bons et obligations												0	0	0
3.4 Autres placements financiers	115 703 018	73 116 064	67 291 064	121 528 019	0	2 618 896	0	471 064	0	228 721	0	2 861 239	118 666 780	
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	43 152 157	64 403 938	59 789 582	47 766 513		2 491 600		373 844		101 425	0	2 764 019	45 002 494	
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	45 424 199	8 350 000	1 454 000	52 320 199							0	0	52 320 199	
3.4.3 Prêts hypothécaire											0	0	0	
3.4.4 Autres prêts	373 972		186 686	187 286		127 296		97 219		127 296	0	97 219	90 067	
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	26 354 204		5 860 796	20 493 408							0	0	20 493 408	
3.4.6 Autres	398 487	362 126		760 613							0	0	760 613	
3.5 Créances pour espèces déposées	3 765 786	3 092 339	3 765 786	3 092 339							0	0	3 092 339	
3.6 Placements des contrats en UC											0	0	0	
	<b>158 547 149</b>	<b>78 243 782</b>	<b>71 066 936</b>	<b>165 723 995</b>	<b>10 799 849</b>	<b>2 618 896</b>	<b>439 278</b>	<b>471 064</b>	<b>0</b>	<b>228 721</b>	<b>11 239 127</b>	<b>2 861 239</b>	<b>151 623 629</b>	
<b>TOTAL:</b>	<b>170 804 771</b>	<b>79 230 574</b>	<b>71 101 536</b>	<b>178 933 809</b>	<b>19 462 026</b>	<b>2 618 896</b>	<b>1 411 347</b>	<b>471 064</b>	<b>26 470</b>	<b>228 721</b>	<b>20 846 903</b>	<b>2 861 239</b>	<b>155 225 667</b>	

## Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2011

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	27 837 811	16 598 682		
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	3 199 455	3 198 965	6 046 112	2 847 147
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	48 186 177	45 432 671	58 243 973	11 591 142
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	10 407 321	10 397 297	10 442 857	45 560
Autres parts d'OPCVM (4)				
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	52 320 199	52 320 199	52 320 199	
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	187 286	90 067	90 067	
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 092 339	3 092 339	3 092 339	
Autres dépôts (6)	20 493 408	20 493 408	20 493 408	
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte selon le même détail que ci dessus	165 723 996	151 623 629	150 728 955	14 483 849
<b>Total :</b>				

## Annexe n° 10: Etat des règlements et des provisions pour sinistre à payer

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
<b>Inventaire 2009</b>					
Règlements cumulés	24 310 995	23 193 817	15 780 658		
Provisions pour sinistres	9 180 336	10 961 864	27 847 411		
<b>total charges des sinistres</b>	<b>33 491 331</b>	<b>34 155 681</b>	<b>43 628 070</b>		
Primes acquises	60 295 792	61 376 742	68 957 011		
% sinistres / primes acquises	55,545%	55,649%	63,269%		
<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
<b>Inventaire 2010</b>					
Règlements cumulés	26 354 321	27 120 275	25 085 923	26 596 077	
Provisions pour sinistres	13 984 417	7 909 474	15 429 955	30 663 370	
<b>total charges des sinistres</b>	<b>40 338 738</b>	<b>35 029 749</b>	<b>40 515 878</b>	<b>57 259 447</b>	
Primes acquises	60 295 792	61 376 742	68 957 011	82 235 796	
% sinistres / primes acquises	66,901%	57,073%	58,755%	69,628%	
<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
<b>Inventaire 2011</b>					
Règlements cumulés	27 378 660	29 258 005	30 199 110	39 644 843	50 736 037
Provisions pour sinistres	4 580 291	3 970 817	10 423 237	25 297 593	69 270 582
<b>total charges des sinistres</b>	<b>31 958 951</b>	<b>33 228 822</b>	<b>40 622 347</b>	<b>64 942 436</b>	<b>120 006 618</b>
Primes acquises	60 295 792	61 376 742	68 957 011	82 235 796	95 111 088
% sinistres / primes acquises	53,004%	54,139%	58,910%	78,971%	126,175%

## Annexen°11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2011

	<u>revenus et frais financiers</u> <u>concernant les</u> <u>placements dans</u> <u>des entreprises liées et avec</u> <u>lien de participations:</u>	<u>autres revenus et</u>  <u>frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Charges des</u> <u>placements:</u>
<b>1. Placements immobiliers</b>				
1.1 Immeubles		191 447	<b>191 447</b>	
1.2 Parts et actions de société immobilière		3 750	<b>3 750</b>	
	<b>0</b>	<b>195 197</b>	<b>195 197</b>	<b>0</b>
			<b>0</b>	
<b>2. Participations</b>			<b>0</b>	
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		2 658 526	<b>2 658 526</b>	176 252
2.2 Emprunts obligataires		457 858	<b>457 858</b>	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		4 042 116	<b>4 042 116</b>	2 647 018
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		730 384	<b>730 384</b>	342 073
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		177 122	<b>177 122</b>	112 586
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		298 002	<b>298 002</b>	7 116
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		1 544 716	<b>1 544 716</b>	396 309
2.8 Contrats en unités de comptes			<b>0</b>	
2.9. Autres			<b>0</b>	
	<b>0</b>	<b>9 908 724</b>	<b>9 908 724</b>	<b>3 681 355</b>
			<b>0</b>	
<b>3. Autres placements</b>			<b>0</b>	901 139
			<b>0</b>	
<b>4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)</b>				
		34 238	<b>34 238</b>	255 037
			<b>0</b>	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>10 138 160</b>	<b>10 138 160</b>	<b>4 837 530</b>
			<b>0</b>	
Intérêts		901 139	<b>34 238</b>	
Frais externes		255 037	<b>255 037</b>	
Autres frais		3 681 355	<b>3 681 355</b>	
			<b>0</b>	
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>4 837 530</b>	<b>4 837 530</b>	<b>0</b>

<b>Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2011</b>	<b>Montant</b>
Primes Acquises	8 792 215
Charges de prestations	-5 249 920
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-2 033 979
<b>Solde de souscription :</b>	<b>1 508 317</b>
Frais d'acquisition	-933 634
Autres charges de gestion nettes	-661 074
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>-1 594 708</b>
Produits nets de placements	828 110
Participation aux résultats	
<b>Solde Financier :</b>	<b>828 110</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-568 184
Part des réassureurs dans les prestations payées	488 814
Part des réassureurs dans les charges de provisions	
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	40 725
<b>Solde de réassurance :</b>	<b>-38 645</b>
<b>Résultat technique Decembre 2011 :</b>	<b>703 073</b>
<b>Résultat technique Decembre 2010 :</b>	<b>302 378</b>
<b>Variation 2011 - 2010 :</b>	<b>400 695</b> <b>133%</b>

## Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2011

	Auto	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance	Acc Corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	A.T	PROTECTION JURIDIQUE	TOTAL	Acceptations	TOTAL
<b>Primes acquises</b>																
Primes émises	40 214 348	8 067 448	7 647 498	1 083 390	2 487 868	694 405	6 372 604	3 958 288	3 366 383	19 174 323	1 400 970	0	2 367 613	96 835 139	1 916 660	98 751 799
Variation des primes non acquises	-2 260 834	572 284	-67 357	363 558	-40 181	-1 952	-1 789 684	0	-54 579	-4 578	-31 063	0	-18 470	-3 332 854	-307 856	-3 640 711
<b>Charges de prestations</b>																
Prestations et frais payés	-23 700 064	-858 175	-18 711 224	29 270	-812 403	-326 076	-1 472 792	-13 996	-425 916	-15 740 648	-15 336 302	-407 033	-862 970	-78 638 330	-1 928 464	-80 566 794
Charges des provisions pour prestations diverses	-10 404 423	-235 268	-5 858 388	30 705	-607 151	376 739	-4 271 077	0	-217 672	963 797	-13 700 258	1 476 249	0	-32 446 745	981 303	-31 465 442
<b>Solde de souscription :</b>	<b>3 849 026</b>	<b>7 546 290</b>	<b>-16 989 470</b>	<b>1 506 923</b>	<b>1 028 133</b>	<b>743 117</b>	<b>-1 160 949</b>	<b>3 944 292</b>	<b>2 668 216</b>	<b>4 392 894</b>	<b>-27 666 653</b>	<b>1 069 216</b>	<b>1 486 173</b>	<b>-17 582 791</b>	<b>661 643</b>	<b>-16 921 148</b>
Frais d'acquisition	-4 263 129	-1 708 347	-2 108 616	-346 229	-696 003	-195 170	-966 435	-622 386	-732 996	-1 236 380	-422 334	0	-255 660	-13 553 685	-413 712	-13 967 397
Autres charges de gestion nettes	-3 313 751	-987 792	-1 313 038	-157 752	-233 023	-239 839	-842 942	-363 212	-505 604	-871 690	-230 784	0	-187 668	-9 247 097	-80 842	-9 327 939
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>-7 576 880</b>	<b>-2 696 139</b>	<b>-3 421 654</b>	<b>-503 981</b>	<b>-929 027</b>	<b>-435 008</b>	<b>-1 809 378</b>	<b>-985 599</b>	<b>-1 238 601</b>	<b>-2 108 069</b>	<b>-653 118</b>	<b>0</b>	<b>-443 329</b>	<b>-22 800 782</b>	<b>-494 554</b>	<b>-23 295 336</b>
Produits nets des placements	2 030 775	109 833	909 944	79 577	155 153	30 776	118 439	0	42 774	35 784	188 984	121 867	17 667	3 841 574	146 546	3 988 120
<b>Solde Financier :</b>	<b>2 030 775</b>	<b>109 833</b>	<b>909 944</b>	<b>79 577</b>	<b>155 153</b>	<b>30 776</b>	<b>118 439</b>	<b>0</b>	<b>42 774</b>	<b>35 784</b>	<b>188 984</b>	<b>121 867</b>	<b>17 667</b>	<b>3 841 574</b>	<b>146 546</b>	<b>3 988 120</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 492 367	-5 240 305	-7 083 619	-1 328 958	-267 066	-435 005	-914 101	-2 547 931	0	0	-691 205	0	0	-20 000 557	0	-20 000 557
Part des réassureurs dans les prestations payées	229 951	766 450	18 009 867	25 430	0	206 949	76 586	183 451	0	0	14 224 032	0	0	33 722 715	0	33 722 715
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-2 943 784	-19 766	7 180 053	336	71 707	1 156	290 815	30 690	0	0	13 538 884	0	0	18 150 091	0	18 150 091
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		-1 088 866	-1 391 907			-329 359		56 260			107 116			-2 646 756		-2 646 756
Commissions reçues des réassureurs	0	695 121	2 166 713	230 235	2 332	143 256	262 372	895 980	0	0	372 309	0	0	4 768 317	0	4 768 317
<b>Solde de Réassurance (2011) :</b>	<b>-4 206 199</b>	<b>-4 887 367</b>	<b>18 881 107</b>	<b>-1 072 958</b>	<b>-193 027</b>	<b>-413 003</b>	<b>-284 327</b>	<b>-1 381 550</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 551 135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 993 811</b>	<b>0</b>	<b>33 993 811</b>
<b>Résultat technique (2011) :</b>	<b>-5 903 278</b>	<b>72 617</b>	<b>-620 072</b>	<b>9 561</b>	<b>61 232</b>	<b>-74 118</b>	<b>-3 136 216</b>	<b>1 577 143</b>	<b>1 472 390</b>	<b>2 320 609</b>	<b>-579 651</b>	<b>1 191 083</b>	<b>1 060 511</b>	<b>-2 548 189</b>	<b>313 636</b>	<b>-2 234 553</b>

Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Catégorie : Vie au 31/12/2011	Raccordement	Total
Primes Acquisées Charges de prestations Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	PRV11 CHV11 CHV12, CHV21	8 792 215 <5 249 920> <2 033 979>
<b>Solde de souscription :</b>  Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHV41, CHV42 PRV4, CHV43	<b>1 508 317</b> <933 634> <661 074>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>  Produits nets de placements Participation aux Bénéfices & Ristournes	PRV2, CHV9 CHV3	<b>&lt;1 594 708&gt;</b> 828 110 -
<b>Solde Financier :</b>  Primes cédées ou rétrocédées Part des réassureurs dans les prestations payées Part des réassureurs dans les charges de provisions Part des réassureurs dans les participations aux résultats Commissions reçues des réassureurs	PRV11 2° Colonne CHV11 2° Colonne CHV21 2° Colonne CHV3 2° Colonne CHV44 2° Colonne	<b>828 110</b> <568 184> 488 814  40 725
<b>Solde de réassurance :</b>		<b>&lt;38 647&gt;</b>
<b>Résultat technique :</b>		<b>703 073</b>

<b>Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers</b> <b>Catégorie : Non Vie au 31/12/2011</b>	<b>Raccordement</b>	<b>Total</b>
<b>Primes acquises</b> Primes émises Variation des primes non acquises  <b>Charges de prestations</b> Prestations et frais payés Charges des provisions pour prestations diverses	PRNV11 PRNV12  CHNV11 CHNV12, CHNV2	98 751 799 <3 640 711>  <80 566 794> <31 465 442>
<p style="text-align: right;"><b>Solde de souscription :</b></p> Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHNV41+CHNV42 CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<b>-16 921 148</b>  <13 967 397> <9 327 939>
<p style="text-align: center;"><b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b></p> Produits nets de placements Participation aux Bénéfices & Ristournes	PRNT3 CHNV3	<b>&lt;23 295 336&gt;</b>  3 988 120
<p style="text-align: right;"><b>Solde Financier :</b></p> Part des réassureurs dans les primes cédées Part des réassureurs dans les prestations payées Part des réassureurs dans les charges de provisions Commissions reçues des réassureurs	PRNV11, PRNV12 2° Colonne CHNV11 2° Colonne CHNV12 2° Colonne CHNV44 2° Colonne	<b>3 988 120</b>  <20 000 557> 33 722 715 15 503 335 4 768 317
<p style="text-align: right;"><b>Solde de Réassurance :</b></p>		<b>33 993 811</b>
<p style="text-align: right;"><b>Résultat technique :</b></p>		<b>-2 234 553</b>

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** **États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011**

### **Messieurs les actionnaires du Groupe des Assurances de Tunisie,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Groupe des Assurances de Tunisie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **I- Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe des Assurances de Tunisie, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 36 046 683 dinars, y compris le résultat de l'exercice s'élevant à 1 245 553 dinars.

#### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

#### **3. Justification de l'opinion avec réserves**

- La compagnie a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2007, 2008, 2009 et 2010. Le résultat de la notification a fait ressortir un montant de 2 609 KDT et un crédit d'impôt nul contre un crédit comptabilisé de 2 852 KDT. La compagnie a répondu à la dite notification dans les délais légaux et a constaté une provision à ce titre pour un montant de 263 KDT. La position définitive de l'administration fiscale n'étant pas encore parvenue, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, ne peut être raisonnablement mesuré.

- La compagnie a comptabilisé une provision pour risque en cours sur la branche Automobile, pour un montant de 110 KDT. Le montant calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 3 mars 2012, modifiant l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste des entreprises d'assurance, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation s'élève à 1 028 KDT.

#### **4. Opinion avec réserves**

A notre avis et sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe des Assurances de Tunisie ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **II- Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles, et nous avons noté que :

- Le taux de représentation des provisions techniques par des placements, à la clôture de l'exercice 2011, se situe en deçà du seuil réglementaire.
- Le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 n'est pas appliqué par la compagnie.

A l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 01/03/2013**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young  
Fehmi Laourine**

**ECC MAZARS  
Mohamed Ali ELAOUANI**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** **États financiers - exercice clos le 31 décembre 2011**

### **Messieurs les actionnaires du GAT,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2011**

Votre conseil nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2011 :

- En 2011, le GAT a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT Immobilier (ex-CODIT) au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de la Mutuelle Générale des Assurances pour 17 912 Dinars.
- Le GAT a souscrit au 31.12.2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel au près de sa filiale Amina. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2011 s'élève à 441 058 Dinars.
- GAT Immobilier (ex-CODIT) a facturé au GAT au 31/12/2011 des charges de 82 600 Dinars au titre de pilotage des chantiers.

### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31/12/2011 :

- La quote-part de la société GAT Investissement (ex-SOFIGAT) dans les charges communes du GAT s'élèvent au titre de l'exercice 2011 à 27 340 Dinars TTC.
- En 2011 la société GAT Investissements (ex-SOFIGAT), chargée de la gestion des placements du GAT, a facturé au GAT un montant de 209 175 DT TTC, au titre de la gestion du portefeuille de placements.
- En 2011, le GAT a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales AMINA et GAT Investissements au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de la Mutuelle Générale des Assurances respectivement pour 19 288 Dinars et 3 547 Dinars.

- La quote part TTC de AMINA dans les charges communes du GAT s'élèvent à 282 714 Dinars.
- Le compte débiteurs divers porte des mouvements au nom du courtier « SECA », ayant des administrateurs communs avec le GAT. Au 31 décembre 2011, le solde de ces mouvements accuse un solde débiteur de 57 927 Dinars. Ce montant est relatif principalement aux charges du personnel détaché auprès de SECA au titre des exercices antérieurs.
- Le Courtier SECA, ayant des administrateurs en commun avec le GAT, présente au 31 décembre 2011 un solde débiteur du compte courant d'intermédiaire ouvert sur les livres du GAT, net des commissions, de 2 617 365 Dinars détaillé comme suit :

<b>Code Agence</b>	<b>Solde au 31/12/2011</b>
800	2 236 592
808	1 549
810	277 269
820	133 026
830	-269
850	-30 802
<b>Total</b>	<b>2 617 365</b>

- Le Compte autres parties liées SECA présente un solde débiteur de 578 dinars relatif au paiement de facture Tunisie télécom pour le compte de SECA Sousse en date du 26.06.2009.
- Le GAT a loué un local à SECA, ayant des administrateurs communs avec le GAT. Le montant annuel du loyer en 2011 est de 24 556 Dinars encaissé à concurrence de 16 915 Dinars au titre de l'exercice 2011, soit 7 641 Dinars non encore payés par SECA (Local loué jusqu'au 17/12/2011).
- Les comptes débiteurs et créditeurs au nom de AMINA accusent, au 31/12/2011, un solde compensé créditeur de 108 013 Dinars détaillé comme suit :
  - Compte société du groupe – AMINA n° 4401 : solde créditeur 213 011 Dinars ;
  - Compte débiteur divers n° 4570 : solde débiteur 110 786 Dinars ;
  - Compte créditeur divers n° 4571 : solde créditeur 5 788 Dinars.
- La quote part TTC du GAT dans les charges salariales du personnel de AMINA travaillant pour le compte du GAT (branche vie) s'élève à 413 809 Dinars.
- Le GAT a loué un local à sa filiale AMINA. Le montant annuel du loyer en 2011 est de 32 874 Dinars totalement encaissé.
- Une convention a été conclue entre le GAT et son administrateur M. Yezid Skandrani en date du 1er octobre 2009, en vertu de laquelle le GAT loue à ce dernier une villa appartenant au GAT et sise à l'impasse de l'hirondelle n°2 à la résidence Jannet à Hammamet Nord pour un montant annuel de loyer en TTC de 24 300 Dinars. Ce contrat a été résilié le 30/09/2011. Le produit annuel relatif à l'exercice 2011 s'élève à 18 900 Dinars, totalement encaissé au cours de la même année. Ce contrat a été résilié le 30/09/2011.
- Le GAT a accordé au profit de Mr Noureddine SKANDRANI, Président du Conseil d'Administration, des règlements au titre de ses soins médicaux pour un montant de 10 817 Dinars. Le montant relatif à l'exercice 2011 s'élève à 2 498 Dinars.

### III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements du GAT vis-à-vis du Président du Conseil d'Administration ont été fixés par le Conseil d'Administration du 25 Juin 2009. A ce titre, le Président du Conseil bénéficie d'une rémunération annuelle, d'une voiture de fonction avec chauffeur et d'un budget annuel de 45 000 Dinars au titre des frais de missions qu'il serait amené à effectuer à l'étranger. En outre, il bénéficie de jetons de présence telle que décidés par AGO annuelle.
- Les obligations et engagements du GAT vis-à-vis du Directeur Général ont été fixés par le Conseil d'Administration du 25 Juin 2009 et contrat de travail du 1er Juillet 2009. A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements du GAT Assurances envers ses dirigeants (Charges sociales et fiscales comprises), tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit (en dinars) :

	Directeur Général		Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration et Comité d'Audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	197 291	10 022	75 000	-	-	-
Avantages long termes	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature	43 401	-	36 562	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Frais de mission à l'étranger	-	-	9 804	-	-	-
<b>Total</b>	<b>240 692</b>	<b>10 022</b>	<b>121 366</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- Des jetons de présence s'élevant à 40 000 Dinars au titre du Conseil d'administration et 12 500 Dinars au titre du Comité Permanent d'Audit ont été décidés en vertu de l'article 6 du PV de l'AGO tenue le 10 Octobre 2011, ces jetons de présence n'ont pas été encore distribués et comptabilisés en attente de décision de répartition du conseil d'administration conformément aux statuts.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 01/03/2013**  
**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**  
**Fehmi LAOURINE**

**ECC MAZARS**  
**Mohamed Ali ELAOUANI**